

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'IBGE
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB à la fin des travaux au plus tard 2 mois après :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Avenue du Sippelberg, 10
Molenbeek-Saint-Jean, 1080

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination : Institut des Ursulines asbl
Représenté(e) par : Mr Dellicour Christian
Adresse : Rue Jules Debecker, 71
Molenbeek-Saint-Jean 1080 - Belgique

Architecte

Dénomination : Conception et Contrôle sprl
Représenté(e) par : Mme Hecht Ariane
Adresse : Rue Draye, 6 1320
Nodebais 1320 - Belgique
Téléphone : 010 86 10 58
Fax : 010 86 17 21
Email : conceptionetcontrole@gmail.com
Personne de contact : Morelle, Stéphane

Conseiller PEB

Nom : Mr de Montlivault François
Numéro d'agrément : 1011093
Adresse : Quai du Trompette, 57
Wavre 1300 - Belgique
Téléphone : 010 45 16 03
Email : fdm@gmt.be

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

Division du projet

Bâtiment Sippelberg 10 (524,34 m²)*

Avenue du Sippelberg, 10 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Superficie plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m ²)	Neuve-Rénovée (m ²)	Ratio (%)	
Ecole	-	Enseignement	UN	524,34	0,00	-	-	-

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

Surfaces des unités PEB du projet

Surface des unités PEB neuves (UN): 524,34 m²

Surface des unités PEB rénovées lourdement (URL: 0.0 m² + UAN: 0.0 m²): 0,00 m²

Surface des unités PEB rénovées simplement (URS): 0,00 m²

Surface totale des unités: 524,34 m²

Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné

Etudes de faisabilité

Une étude de faisabilité est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées



PROPOSITION PEB

Bâtiment Sippelberg 10 (524,34 m²)

Avenue du Sippelberg, 10 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	BNR	CEP	EA	Etech	Ventil	Surch
Ecole	UN	●	●	-	●	-	●	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES EXIGENCES URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mr Dellicour Christian, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- déclare avoir reçu une étude de faisabilité
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

